

Protection contre les abus financiers des aînés



La maltraitance des personnes âgées consiste en un acte unique ou répété, ou en l'absence d'intervention appropriée, dans le cadre d'une relation censée être une relation de confiance, qui entraîne des blessures ou une détresse morale pour la personne âgée qui en est victime¹. L'abus financier est l'une des formes les plus courantes d'exploitation des aînés au Canada.

Protégez-vous contre les abus financiers :

- Gardez les renseignements personnels et financiers (NIP, mots de passe, etc.) en sécurité et ne les divulguez pas
- Ne prêtez de l'argent que si vous le souhaitez et que vous disposez d'un document signé pour le remboursement ou encore si vous n'attendez pas de remboursement
- Établissez des paiements automatiques pour les factures et des dépôts sur votre compte bancaire; examinez vos dossiers financiers pour détecter tout élément inhabituel
- Comprenez tous les documents avant de les signer
- Parlez avec votre représentant financier et ajoutez une personne de confiance à votre dossier
- Dotez-vous d'une procuration durable ou permanente désignant une personne de confiance pour s'occuper de vous et de vos finances
- Restez en contact avec votre famille, vos amis et votre communauté

Reconnaitre certains des signes avant-coureurs de l'abus financier :

- Manque de nourriture, factures impayées ou avis d'expulsion s'accumulant dans le foyer
- Confusion sur la situation financière, signature de documents juridiques
- Retraits ou virements bancaires ou disparition d'effets ou de biens qui ne peuvent être expliqués
- Signatures suspectes sur des chèques ou d'autres documents
- La personne qui gère les affaires financières de la personne âgée est évasive ou peu coopérative
- Changements soudains dans un testament ou une procuration
- Portefeuilles à haut risque ou investissements qui ne reflètent pas le profil de risque de l'investisseur âgé

¹ Définition de l'Organisation mondiale de la Santé

Lorsqu'il y a une forme d'abus, il peut aussi y en avoir d'autres. Si vous soupçonnez un abus envers un aîné, appelez :

Votre service de police local

Échec au crime

1-800-222-8477

Ligne d'assistance aux personnes âgées

1-866-299-1011

Ligne d'aide aux femmes victimes de violence

1-866-863-0511

Centre antifraude du Canada

1-888-495-8501

JusticeNet

1-866-919-3219

Aide juridique Ontario

1-800-668-8258

Bureau du Tuteur et curateur public

1-800-366-0335

Directeur, ministère de la Santé et des Soins de longue durée

(si la personne réside dans un établissement de soins de longue durée/une maison de soins infirmiers)

1-866-434-0144

Registreur, Office de réglementation des maisons de retraite

(si la personne réside dans une maison de retraite)

1-855-275-7472

Apprenez-en davantage sur le site GerezMieuxVotreArgent.ca

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
20, rue Queen Ouest, 22^e étage, Toronto ON, M5H 3S8
Tél : 1-877-785-1555 **Courriel :** inquiries@osc.gov.on.ca



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO



**Gerez
Mieux
Votre
Argent.ca**

